

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 07 avril 2022

Date de la convocation
01.04.2022

Date d'affichage
01.04.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice,
Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. CONVERSY Éric
M POLONIA Alexi, excusé
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice

A été nommée secrétaire de séance : Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Délibération n° 2022.014

Objet de la délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Simon BEERENS-BETTEX, Maire, se retire le temps du vote et donne la présidence de séance à M. Raphaël CLÉRENTIN qui propose la délibération au vote du Conseil Municipal.

Vu le compte administratif 2021 du budget principal de la Commune de Morillon ;

Considérant la présentation du compte administratif 2021 du budget principal par M. l'Adjoint chargé des finances et de l'administration générale ;

Vu l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le maire peut assister au débat relatif au vote du compte administratif mais il doit se retirer au moment du vote.

Vu l'avis de la Commission AFRAC du 17 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal, joint en annexe, et présentant les résultats suivants :

		Dépenses 2021	Recettes 2021
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 294 576,90	3 536 737,00
	Section d'investissement	2 008 989,66	636 235,20
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 948 524,65
	Report en section d'investissement (001)		638 050,55
	TOTAL (réalisations + reports)	4 303 566,56	6 759 547,40
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	884 725,69	267 950,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	884 725,69	267 950,00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	2 294 576,90	5 485 261,65
	Section d'investissement	2 893 715,35	1 542 235,75
	TOTAL CUMULE	5 188 292,25	7 027 497,40

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.